

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique est ouverte du 14 septembre 2020 au 29 septembre 2020 inclus (16 jours), pour recueillir l'avis du public sur le projet présenté par la société Comptoir des Bois Egletonnais (CBE), relatif à la demande d'exploiter un site de transformation (activités de rabotage, tailles, tronçonnage, fraisage) et préservation du bois à destination de la construction bois (lames de terrasses, produits d'aménagements extérieurs et intérieurs, lamellé-collé), en circuits courts, sur la commune d'Egletons.

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes : création d'un atelier de transformations du bois dans un bâtiment existant de 978 m², construction d'un bâtiment de 440 m² pour une activité de préservation du bois avec un bac de traitement et un bac d'autoclave, le stockage de produits bois finis de 270 m³, le stockage extérieur de 200 m³ de bois brut et de 500 m³ de bois traités.

La demande d'autorisation environnementale recouvre une demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Madame Elise Henrot, géographe, est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour mener cette enquête publique.

Le dossier d'enquête comprenant notamment une étude d'incidence et un résumé non technique sera tenu à la disposition du public, du 14 septembre 2020 au 29 septembre 2020 inclus :

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>
- en mairies d'Egletons (19300), de Moustier-Ventadour (19300), aux heures d'ouverture des services :

La mairie d'Egletons située 20, place des Anciens Combattants	La mairie Moustier-Ventadour située le Bourg
du lundi au vendredi : de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00	le lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17 h 30.

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1 rue Souham à Tulle) aux heures d'ouverture des services : du lundi au vendredi de 08h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30.

Le public pourra :

– consigner ses observations sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition en mairies d'Egletons et de Moustier-Ventadour ;

– adresser ses observations au commissaire enquêteur :

par correspondance à la mairie d'Egletons, siège de l'enquête (adresse postale : 20, place des Anciens Combattants, 19300 Egletons).

par courrier électronique adressé à pref-environnement@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel *Enquête publique sur le projet de CBE*).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites ou orales, aux lieux, jours et heures suivants :

En mairie d'Egletons	En mairie de Moustier-Ventadour
lundi 14 septembre 2020, de 14h00 à 17h00. mardi 29 septembre 2020, de 14h00 à 17h00.	vendredi 18 septembre 2020, de 14h30 à 17h30 ; mardi 22 septembre 2020, de 14h30 à 17h30.

A l'expiration du délai d'enquête, un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposé à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'environnement et du cadre de vie) et aux mairies d'Egletons (19300), de Moustier-Ventadour (19300) pour y être tenu sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la société Comptoir des Bois Egletonnais – Monsieur Laurent Gourdoux responsable du site de la société CBE. Numéro de téléphone : 05.55.25.72.84 – courriel : laurent.gourdoux@cbe19.fr.

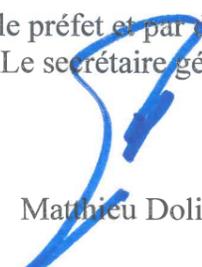
A l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée (autorisation assortie de prescriptions ou refus).

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que la décision statuant sur les demandes seront publiés sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante :

<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

Tulle, le 21 AOUT 2020

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Mathieu Doligez